



Communiqué de presse

Bruxelles, le 12 01 2024

41% des clients de KBC envisagent l'achat d'une voiture électrique mais reportent leur décision et attendent des incitations. KBC propose un taux d'intérêt plus bas pour un prêt voiture et un prêt vélo ainsi qu' une remise sur l'assurance auto.

KBC a sondé un large groupe de clients sur leurs intentions d'achat d'une voiture (électrique) et sur les facteurs qui les influencent.

- 41% des quelque 1 500 clients particuliers interrogés envisagent d'acheter une voiture électrique ou hybride rechargeable.
- Les clients repoussent encore leur décision en raison de certains obstacles évidents tels que le prix d'achat et l'autonomie de la voiture, la durée de vie de la batterie et la disponibilité de stations de recharge.
- Des aides financières pourraient également les convaincre.

KBC répond à cette attente en proposant un taux d'intérêt plus bas pour un prêt voiture et une remise sur l'assurance auto. KBC travaille en outre avec un partenaire externe pouvant décharger les clients des soucis liés à l'installation de panneaux solaires et d'une batterie lorsqu'ils choisissent de rouler à l'électrique.

Les obstacles et les incitations jouent un rôle décisif dans l'achat d'une voiture électrique

- Quels sont les facteurs jouant un rôle dans l'achat ou non d'une voiture électrique?
 - Le **prix d'achat** est le facteur décisif, outre
 - l'**autonomie** de la voiture,
 - la **durée de vie de la batterie** et
 - la **disponibilité de stations de recharge**.

- Il est intéressant de noter que 40% des personnes interrogées déclarent que **l'autonomie** devrait se situer entre 400 et 600 kilomètres.
Or,
 - **78%** déclarent rouler **moins de 50 kilomètres** par jour en moyenne
 - un **quart** des personnes interrogées déclarent rouler **10 kilomètres ou moins** par jour
 - **seulement 2%** parcourent **plus de 150 km**
- **64% des clients qui envisagent l'acquisition d'une voiture électrique**, ne souhaitent acheter qu'une voiture électrique ou hybride rechargeable **neuve**. L'état de la batterie d'un véhicule d'occasion et l'évolution rapide de la technologie des batteries sont ici les facteurs déterminants.

L'attentisme des particuliers est également perceptible dans l'octroi de crédit chez KBC

- En 2023, le nombre de prêts pour des voitures d'occasion (voitures de plus de 3 ans) a augmenté chez KBC de **31%** (par rapport à 2022).
- 10 % des prêts destinés à des voitures de moins de trois ans ont été accordés pour l'achat d'une voiture électrique. Toutefois, 41% des clients interrogés envisagent la motorisation électrique ou hybride rechargeable pour leur prochaine voiture, ce qui révèle un intérêt nettement plus marqué des acheteurs particuliers pour la conduite électrique.
- En ce qui concerne les autres prêts voiture (pour voitures neuves), l'augmentation est restée limitée à 15% par rapport à 2022.

Plusieurs facteurs constituent une incitation majeure à l'achat éventuel d'une voiture électrique

- 70% des clients interrogés jugent attrayantes les **incitations fiscales** telles que l'exonération de la taxe de circulation annuelle et de la taxe de mise en circulation, ainsi que la prime à l'achat des autorités.
- 60% des acheteurs potentiels d'une voiture électrique indiquent aussi clairement que **l'impact sur l'environnement et l'énergie moins chère** constituent des incitations importantes à l'achat.
- Les clients cherchent également une aide auprès de KBC:
 - **Une aide financière**
 - 57% attendent une remise sur la prime d'assurance et
 - 53% attendent une remise sur le prêt pour l'achat d'une voiture électrique (1 client interrogé sur 3 envisage d'ailleurs d'emprunter pour cet achat).
 - **Des services supplémentaires:** 1 client sur 3 attend également une aide supplémentaire de la part de KBC et souhaite une proposition sur mesure pour l'installation de panneaux solaires supplémentaires ou d'une batterie domestique intelligente s'il décide d'acheter une voiture électrique.

KBC apporte une réponse ciblée à ces attentes et propose aux clients et non-clients des remises sur les prêts voiture et vélo et les assurances auto, ainsi qu'une aide à l'installation de panneaux solaires et de batteries:

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

- a) **Remise sur le prêt voiture** (16 01 2024 à 16 02 2024)¹
- Voiture électrique ou full-hybride: **3,69 %** (Exemple à titre d'illustration 1)
 - Autre voiture neuve et voiture d'occasion (3 ans maximum): **3,89 %** (Exemple à titre d'illustration 2)
 - Voiture d'occasion (+3 ans): **4,89 %** (Exemple à titre d'illustration 3)
- b) Remise sur le prêt vélo 16 01 2024 à 16 02 2024 : **3,69 %** (Exemple à titre d'illustration 4)²
- c) Jusqu'au 17/03/2024, **KBC n'impute pas de frais de dossier** pour le financement d'un **véhicule utilitaire**, soit un beau cadeau supplémentaire de 125 euros!
- d) **Remise sur l'assurance auto** du 1^{er} janvier 2024 au 30 avril 2024
- **10% de remise sur la prime omnium complète** pour une voiture électrique (pas sur l'assurance assistance)
 - **Jusqu'à 15% de remise** (tant sur l'assurance omnium que sur l'assurance responsabilité civile) pour le **conducteur parcourant un nombre limité de kilomètres**.
- e) KBC, en collaboration avec son **partenaire Impact Us Today**, propose un nouveau service via KBC Mobile avec une **proposition sur mesure pour l'installation de panneaux solaires et de batteries domestiques**. Les clients de KBC peuvent choisir de faire venir des entrepreneurs chez eux pour recevoir une proposition personnalisée et sont ainsi déchargés de tout souci.

Quelques tendances notables concernant le montant du crédit et le profil de l'emprunteur:

- Le montant emprunté pour une voiture reste pour ainsi dire stable par rapport à 2022.
- Il est intéressant de noter que les personnes qui empruntent pour une voiture électrique sont de plus en plus jeunes.
- La demande de **prêts vélo, qui a fortement augmenté ces dernières années** (en partie en raison de l'impact du coronavirus), s'est quelque peu ralentie en 2023 (-16%).
- 95% des prêts vélo sont contractés par voie numérique, KBC Mobile étant le canal préféré des clients.

¹ Tarif valable pour KBC / KBC-Brussels / CBC

² Tarif valable pour KBC / KBC-Brussels / CBC

	Électrique	Non-électrique	Occasion
Montant moyen du crédit	30 000 (2022: 31 000 euros)	21 100 (2022: 21 500 euros)	14 300 (2022: 13 500 euros)
% emprunté par rapport à la valeur du véhicule	67% (2022: 70%)	74% (2022: 75%)	82% (2022: 83%)
Durée moyenne	5 ans (60 mois)	5 ans (57 mois)	47 mois
Âge moyen de l'emprunteur	48 ans (2022: 51 ans)	45 ans	39 ans

Montant moyen du crédit	4 000 euros (2022: 3 900 euros)
Montant d'investissement moyen	4 300 (idem en 2022)
% emprunté par rapport à la valeur du vélo	93%

Exemple à titre d'illustration 1 : pour un **prêt à tempérament** de 25 000 euros d'une durée de **60 mois** au **taux annuel effectif global et au taux débiteur** actuariel **fixe** de **3,69 %**, vous payez 60 mensualités de **456,24 euros**, soit un total de 27.374,19 euros. **Taux applicable du 16 01 2024** pour des durées jusqu'à 60 mois pour un prêt à tempérament destiné à financer l'achat par un particulier d'une voiture électrique ou hybride rechargeable jusqu'à 50 grammes de CO2 par km de maximum 3 ans.

Exemple à titre d'illustration 2: pour un **prêt à tempérament** de 20 000 euros d'une durée de **60 mois** au **taux annuel effectif global et au taux débiteur** actuariel **fixe** de **3,89 %**, vous payez 60 mensualités de **366,74 euros**, soit un total de 16.229,45 euros. **Taux applicable du 16 01 2024** pour des durées jusqu'à 60 mois pour un prêt à tempérament destiné à financer l'achat par un particulier d'une voiture neuve, d'un motor-home neuf ou d'une moto neuve ou d'une voiture d'occasion de maximum 3 ans.

Exemple à titre d'illustration 3: pour un **prêt à tempérament** de 15 000 euros d'une durée de **60 mois** au **taux annuel effectif global et au taux débiteur** actuariel **fixe** de **4,89 %**, vous payez 60 mensualités de **281,59 euros**, soit un total de 16.229,45 euros. **Taux applicable du 16 01 2024** pour des durées jusqu'à 60 mois pour un prêt à tempérament destiné à financer l'achat par un particulier d'une voiture d'occasion de plus de 3 ans.

Exemple à titre d'illustration 4: pour un **prêt à tempérament** de 1.500 euros d'une durée de **24 mois** au **taux annuel effectif global et au taux débiteur** actuariel **fixe** de **3,69 %**, vous payez 24 mensualités de **64,89 euros**, soit un total de 1.544,98 euros. **Taux applicable du 16 01 2024** pour des durées jusqu'à 60 mois pour un prêt à tempérament destiné à financer l'achat par un particulier d'un vélo.

Omnium complèt

Qu'est-ce qui est assuré?

- Les dommages résultant d'une collision, d'un incendie, d'un bris de glaces, d'un vol, de vandalisme, de l'action des forces de la nature, du plein avec le mauvais carburant, d'une collision avec des animaux errants ou des oiseaux, et les dommages dus aux fouines.
- Les frais de remplacement des serrures ou de reprogrammation du système de verrouillage après le vol de vos clés de voiture.
- Les frais de soins médicaux si vous êtes blessé à la suite d'un car-jacking ou d'un home-jacking.
- Le coût de la TMC (taxe de mise en circulation) est assuré gratuitement en cas de perte totale.

Dommages aux biens transportés

- Nous indemnisons jusqu'à 1.500 euros les objets destinés à un usage privé que vous transportez dans votre voiture si celle-ci est aussi endommagée. Y compris les vélos sur le porte-vélos et les objets dans votre coffre de toit.
- Nous indemnisons aussi les équipements supplémentaires de votre voiture que vous ne pouvez plus utiliser après une perte totale (les pneus hiver ou le coffre de toit, par exemple).

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- Les sinistres que vous occasionnez en état d'intoxication alcoolique supérieure à 1,5 pour mille, en état d'ivresse ou dans un état similaire résultant de la consommation de produits autres que des boissons alcoolisées
- Les dommages que vous occasionnez en conduisant votre voiture sans satisfaire aux conditions prescrites par les lois et les règlements belges.
- Les dommages que vous causez intentionnellement
- Les dommages aux pièces résultant de l'usure ou d'un manque manifeste d'entretien de votre voiture.
- Le vol que vous facilitez en abandonnant le véhicule non verrouillé sans surveillance sur la voie publique ou dans un quelconque endroit accessible au public
- Vos blessures en tant que conducteur de votre véhicule.

Ces blessures sont couvertes par l'[Assurance accidents conducteur](#).

La liste complète des exclusions figure dans les [conditions générales](#).

Responsabilité civile (RC)

Qu'est-ce qui est assuré?

- Les dommages que vous causez à des tiers avec votre voiture, à savoir aussi bien les dommages matériels (au véhicule, à des bâtiments, etc.) que les dommages physiques (morts ou blessés).
- Les lésions occasionnées à un piéton, cycliste ou passager lors d'un accident de la circulation dans lequel votre voiture est impliquée.

Vous pouvez recourir à cette assurance même si votre responsabilité n'est pas engagée.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Quelques exclusions importantes:

- Les dommages à votre propre voiture
- Les lésions corporelles du conducteur
- Les dommages provoqués par la participation à des concours
- Les dommages que vous causez intentionnellement

La liste complète des exclusions figure dans les [conditions générales](#).

Lisez bien les documents d'information avant de souscrire l'assurance.: [Assuré avantageusement? - KBC Banque & Assurance](#)

Bon à savoir

- Ce produit est régi par le droit belge.
- Les assurances de cette police sont valables un an. Elles sont tacitement reconduites, à moins d'être résiliées au plus tard 3 mois avant l'échéance principale.
- Toute réclamation sera adressée en premier lieu à votre intermédiaire. En l'absence d'accord, vous pouvez vous adresser au Service des réclamations de KBC, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, plaintes@kbc.be, tél. 016 43 25 94 (gratuit) ou 078 15 20 45 (payant) ou par fax, au 016 86 30 38. Si aucune solution adéquate ne peut être dégagée, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as, compétent pour l'intégralité du secteur. Vous conservez dans tous les cas le droit d'intenter une action en justice.
- Vous pouvez obtenir une offre pour une Police KBC pour votre véhicule sur notre site web, dans KBC Mobile, KBC Touch ou auprès de votre intermédiaire en assurances KBC.

- La Police KBC pour votre véhicule est un produit de KBC Assurances SA – Professor Roger Van Overstraetenplein 2 – 3000 Leuven – Belgique

TVA BE 0403.552.563 – RPM Leuven – IBAN BE43 7300 0420 0601 – BIC KREDBEBB.

Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 (A.R. 4 juillet 1979, Moniteur belge 14 juillet 1979) par la Banque nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique.

Une entreprise du KBC Groupe

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directrice Communication Corporate /
Porte-parole
Tél.: 02 429 85 45

Service presse

Tél.: 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél.: 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél.: 02 429 85 44 Sofie Spiessens
Tél.: 02 429 29 49 Tomas Meyers
pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com.

Suivez-nous sur

www.twitter.com/kbc_group

Restez au courant de toutes les [solutions innovantes](#)
